

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE SAINT-PRIEST DE GIMEL

Registre des délibérations

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 10 avril 2021

Le 10 avril 2021, à seize heures trente, sur convocation, adressée individuellement le 6 avril 2021, le Conseil municipal de la commune de Saint-Priest de Gimel s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace culturel, sous la présidence de M. CHASTRE Alain, Maire, à l'effet de statuer sur les points inscrits à l'ordre du jour :

Procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal

1. Vote des comptes administratifs 2020
2. Vote des comptes de gestion 2020
3. Affectation des résultats 2020
4. Vote des budgets primitifs 2021

Questions diverses

Après l'appel nominal des membres du Conseil municipal et l'émargement de la feuille de présence, Monsieur le Maire constate que le nombre de membres présents respecte la condition de quorum pour que le Conseil municipal délibère valablement. Un pouvoir est annexé à la feuille de présence.

Nombre de conseillers : en exercice : 11 ; présents : 9 ; représentés : 1 ; votants : 10.

Sont présents : M. Alain CHASTRE, M. Robert COLOMBIER-LEYRAT, M. Daniel DACHEUX, M. Jean Paul DEMOULIN, Mme Marie FOURIÉ, Mme Véronique DELORD, Mme Marie-Paule HERREWYN et Mme Martine LOYAU et par visioconférence : M. Pierre FARGEAREL.

Sont représentés : Mme Marie-Claire CEAX ayant donné pouvoir à M. Robert COLOMBIER-LEYRAT.

Sont absents : Mme Aurélie VESVRE.

Secrétaire de séance : Mme Véronique DELORD accepte d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 16 heures 40.

La réunion se tient dans le respect des gestes-barrières (distance physique, port du masque filtrant, mise à disposition de gel virucide).

Le Procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal tenue le 2 avril 2021 n'appelle pas d'observation.

1. Vote des comptes administratifs 2020

Délibération n° 2021-020

Comptes administratifs du budget communal pour l'exercice 2020

Résultat du vote

Nombre de votants : 9

Décompte des voix : Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0

Monsieur Alain CHASTRE, Maire, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs du budget communal pour l'exercice 2020, étant précisé que la municipalité actuelle est en place depuis le 3 juillet 2020. Monsieur Alain CHASTRE, Maire, ne participant pas au vote, se retire de la salle du Conseil. Madame Marie FOURIÉ, Maire-Adjoint, soumet au vote l'approbation des comptes administratifs du budget communal pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs présentés pour ledit exercice :**

BUDGET COMMUNAL

section de fonctionnement

dépenses:	428 039,04 €	recettes:	431 807,93 €
exedent-déficit de clôture:	3 768,89 €	résultat/solde:	46 025,03 €

section d'investissement

dépenses:	10 956,48 €	recettes:	38 444,78 €
exedent-déficit de clôture:	27 488,30 €	résultat/solde:	142 432,66 €

Délibération n° 2021-021

Comptes administratifs du budget Lotissement Le Clos des Chênes pour l'exercice 2020

Résultat du vote

Nombre de votants : 9

Décompte des voix : Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0

Monsieur Alain CHASTRE, Maire, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs du budget Lotissement Le Clos des Chênes pour l'exercice 2020, étant précisé que la municipalité actuelle est en place depuis le 3 juillet 2020. Monsieur Alain CHASTRE, Maire, ne participant pas au vote, se retire de la salle du Conseil. Madame Marie FOURIÉ, Maire-Adjoint, soumet au vote l'approbation des comptes administratifs du budget Lotissement Le Clos des Chênes pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs présentés pour ledit exercice :**

BUDGET DU LOTISSEMENT

section de fonctionnement

dépenses:	60 032,30 €	recettes:	67 244,17 €
exedent-déficit de clôture:	7 211,87 €	résultat/solde:	0,30 €

section d'investissement

dépenses:	21 528,05 €	recettes:	56 933,30 €
exedent-déficit de clôture:	35 405,25 €	résultat/solde:	1 726,66 €

Délibération n° 2021-022

Comptes administratifs du budget Commerce de proximité pour l'exercice 2020

Résultat du vote

Nombre de votants : 9

Décompte des voix : Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0

Monsieur Alain CHASTRE, Maire, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs du budget Commerce de proximité pour l'exercice 2020, étant précisé que la municipalité actuelle est en place depuis le 3

juillet 2020. Monsieur Alain CHASTRE, Maire, ne participant pas au vote, se retire de la salle du Conseil. Madame Marie FOURIÉ, Maire-Adjoint, soumet au vote l'approbation des comptes administratifs du budget Commerce de proximité pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs présentés pour ledit exercice :**

BUDGET COMMERCE DE PROXIMITE

section d'exploitation

dépenses:	- €	recettes:	- €
exedent-déficit de clôture:	- €	résultat/solde:	3 024,76 €

section d'investissement

dépenses:	- €	recettes:	1 923,10 €
exedent-déficit de clôture:	1 923,10 €	résultat/solde:	- €

Délibération n° 2021-023

2. Vote des comptes de gestion 2020

Résultat du vote

Nombre de votants : 10

Décompte des voix : Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0

Le Conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;
- après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont normales et régulières

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare

que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2020

Délibération n° 2021-024

3.1 Budget communal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Résultat du vote

Nombre de votants : 10

Décompte des voix : Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et considérant les éléments suivants :

constate que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de : 46 025,03 €

et décide d'affecter ce résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

1°) Affectation complémentaire en "réserves"

au crédit du compte R 1068 (sur BP 2021) : - €

2°) Affectation du solde en excédent de fonctionnement reporté en report créditeur au compte R 002 (au BP 2021) : 46 025,03 €

Délibération n° 2021-025

3.2 Budget Lotissement : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Résultat du vote

Nombre de votants : 10

Décompte des voix : Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif du budget Lotissement Le Clos des Chênes pour l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et considérant les éléments suivants :

constate que le compte administratif fait apparaître un bénéfice cumulé de fonctionnement de : 0,30 € affecté en report bénéficiaire

au compte R 002 (au BP 2021) pour : 0,30 €

et constate que le compte administratif fait apparaître un bénéfice cumulé d'investissement de : 1 726,66 € affecté en Bénéfice reporté au compte R 001 (au BP 2021) pour : 1 726,66 €

4. Vote des budgets primitifs 2021

Délibération n° 2021-026

Résultat du vote

Nombre de votants : 10

Décompte des voix : Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0

Monsieur Alain Chastre, Maire, soumet à l'approbation du Conseil Municipal les projets de budgets primitifs : du budget communal et du budget Lotissement Le Clos des Chênes pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs présentés pour ledit exercice :**

Budget communal

Section de fonctionnement
Dépenses = Recettes = 473 797,35 €

Section d'investissement
Dépenses = Recettes = 191 329,01 €

Budget Lotissement Le Clos des Chênes

Section de fonctionnement
Dépenses = Recettes = 153 491,63 €

Section d'investissement
Dépenses = Recettes = 150 008,29 €

Délibération n° 2021-027

Budget Commerce de proximité

Résultat du vote

Nombre de votants : 10

Décompte des voix : Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget annexe Commerce de proximité a été ouvert par délibération en date du 6 mai 2003 afin de répondre à la création d'un commerce de proximité.

Compte tenu de la cession du commerce, l'objet de ce budget est éteint.

Le compte administratif 2020 ainsi que le compte de gestion 2020 dressé par le comptable public ont été votés le samedi 10 avril 2021

L'actif et le passif du budget annexe sont dévolus au budget principal à effet du 31 décembre 2020.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

accepte la clôture du budget annexe commerce de proximité;

dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Questions diverses

La question du remplacement du fourneau de la cantine récemment tombé en panne est évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire clôture la réunion du Conseil municipal à 18h25.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, ans que ci-dessus :

1. **Vote des comptes administratifs 2020**
2. **Vote des comptes de gestion 2020**
3. **Affectation des résultats 2020**
4. **Vote des budgets primitifs 2021**

Signature des Présents :

M. Alain CHASTRE,

M. Robert COLOMBIER-LEYRAT,

M. Daniel DACHEUX

Mme Véronique DELORD

M. Jean Paul DEMOULIN

M. Pierre FARGEAREL

Mme Marie FOURIÉ

Mme Marie-Paule HERREWYN

Mme Martine LOYAU